

PRIMEVER LIMOUSIN SAS
200 RUE FRANCIS LEMOR

19270 DONZENAC
RCS : Brive 677020166
Capital : 457240 €
No TVA : FR14677020166
Code APE : 49.41A
Tel : 05.55.25.08.36

ADRESSE DE FACTURATION

DEVEZ GUY
124 IMPASSE DE LA CAPUSSE
CRAYSSAC
46400 SAINT LAURENT LES TOURS
FRANCE
No TVA : FR2338783837

ADRESSE D'ENVOI

DEVEZ GUY
124 IMPASSE DE LA CAPUSSE
CRAYSSAC
46400 SAINT LAURENT LES TOURS
FRANCE

FACTURE

N° Facture	LAS2025060351	Code Comptable	001678		
Date Facture	20/06/2025	Date paiement	: 20/07/2025	Mode de règlement :	TRAITE DIRECT EN BA
Page	1/1				

N° Ordre	Expéditeur / Point d'enlèvement	Produit	Typ. Prix	Qt. Tax			
Ref Client	Date Liv	Destinataire	Typ Pal	Prix Tax	TVA	Montant	
1 19A-25-06-004392	17/06/2025	DEVEZ GUY-46-SAINT LAURENT LES TOURS	CHAMPIGNONS	U 0,999	20,00 %	298,60 €	
	18/06/2025	PRIMEVER-19-DONZENAC	PAL 100/120	PDS 298,9 €			
		BUTET RUNGIS BAT C3-94-MIN RUNGIS					
Ref Client : 01504/01552 Ref March : 01504/01552 1 Pal / 40 Col / 999 Kg							
Frais administratif 3.30€			F	3,3 €	20,00 %	3,30 €	
CUMUL POUR LES CHARGEMENTS DU 17/06/2025			F			301,90 €	
Surtaxe GO (grilleB0.7000€) CM M-1			% 12,5	298,6 €	20,00 %	37,33 €	
Surcharge GNR			0,00	0,00 €	0,00 %	0,00 €	
Conformément au décret 2011-1336, Émission CO2 des prestations sur cette facture :						0,00 €	
24.06KG CO2							

Règlements ou documents à renvoyer à : PRIMEVER LIMOUSIN CHEZ SATAR M.I.N BP 126 47004 AGEN Tel : Fax : Banque : BNP BIC/SWIFT : BNPAFRPPXXX IBAN : FR76 3000 4024 9700 0107 0636 377	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
	339,23 €	20,00 %	67,85 €	407,08 €
	Total HT : 339.23 €		Total TVA : 67.85 €	Total TTC : 407.08 €

Les factures du Prestataire sont payables a 30j date de facture, sans escompte. Toute déduction ou compensation opérée par le Client à l'encontre du Prestataire est exclue. Les sommes dues entraîneront automatiquement, perception de pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de financement la plus récente, majoré de 10 points ainsi que d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant c 40 €, ou d'un montant supérieur sur justification. Nous n'acceptons pas le paiement par chèque. conditions générales de Vente du réseau PRIMEVER disponibles en libre téléchargement SUR le Site INTERNET : <https://www.reseau-primever.com/conditions-generales/>